

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-LES-PLAINES

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de St-Edmond-les-Plaines,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a adopté, lors de sa séance tenue le lundi, 6 novembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des assemblées ordinaires pour l'année 2024.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances publiques pour l'année 2024 soient fixés comme suit :

LE LUNDI, 8 JANVIER19H30	LE MARDI, 2 JUILLET19H30
LE LUNDI, 5 FÉVRIER19H30	LE LUNDI, 5 AOÛT19H30
LE LUND!, 4 MARS19H30	LE MARDI, 3 SEPTEMBRE19H30
LE LUNDI, 1er AVRIL19H30	LE LUNDI, 7 OCTOBRE19H30
LE LUNDI, 6 MAI19H30	LE LUNDI, 4 NOVEMBRE19H30
LE LUNDI, 3 JUIN19H30	LE LUNDI, 2 DÉCEMBRE19H30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyen(ne)s à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ À ST-EDMOND-LES-PLAINES, CE 20e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN 2023.

Jexandre Nigeon

Directeur général et greffier-trésorier